



gironde numérique

Le numérique au service des Girondins

COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 02 JUILLET 2018

Date de la convocation : 15 juin 2018

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Monsieur Jean Luc LAMAISSON (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Serge BAUDY (Suppléant), Monsieur Laurent GARBUIO (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (Suppléant), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Madame Carole DELADERRIERE (Titulaire), Monsieur Anacleto ALFONSO (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Madame Anne Laure FABRE NADLER (Titulaire), Madame Michelle LACOSTE (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUYEYRE (Titulaire), Madame Isabelle DEXPERT (Suppléant), Madame Isabelle HARDY (Suppléant), Monsieur Sébastien SAINT PASTEUR (Suppléant).

**DÉLIBÉRATION N°180702_008
ÉLECTION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS
LOCAUX (C.C.S.P.L)**

DÉLIBÉRATION N°180702_008
ÉLECTION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (C.C.S.P.L)

VU le chapitre 3 du règlement intérieur du Syndicat mixte Gironde Numérique,

VU l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL),

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'une nouvelle Commission Consultative des Services Publics Locaux suite à l'arrivée à échéance du mandat précédent,

Présidée par le Président du Syndicat mixte ou son représentant, elle comprend des membres du Comité Syndical et des représentants d'associations locales représentatives de la société civile.

Il est rappelé que la loi ne prévoit ni le nombre total de membres de la CCSPL, ni le nombre d'élus locaux issus de l'Assemblée délibérante de la collectivité locale concernée.

Ainsi, étant entendu que le Président de la Commission est, de droit, le Président du Syndicat mixte et que son siège n'entre donc pas dans le décompte des sièges faisant l'objet de la présente élection, je vous propose de :

- fixer à cinq (5) le nombre des délégués syndicaux, autres que le Président de droit, qui siégeront au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,
- d'élire ces cinq (5) délégués syndicaux en respect du principe de la représentation proportionnelle.

Il est également procédé à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Membres titulaires:

- Mr Matthieu ROUYEYRE
- Mr Dominique FEDIEU
- Mr Bernard LAURET
- Mr Anacléto ALFONSO
- Mr Alain RENARD

Membres suppléants :

- Mme Isabelle HARDY
- Mr Philippe COURBE
- Mr Vincent DEDIEU
- Mr Jean Luc LAMAISON
- Mr Ludovic MANSUY

Le Comité Syndical procède à l'élection des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

DÉLIBÉRATION N°180702_008
ÉLECTION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS
LOCAUX (C.C.S.P.L)

Sont élus les membres suivants :

Membres titulaires:

- Mr Matthieu ROUVEYRE
- Mr Dominique FEDIEU
- Mr Bernard LAURET
- Mr Anacléto ALFONSO
- Mr Alain RENARD

Membres suppléants :

- Mme Isabelle HARDY
- Mr Philippe COURBE
- Mr Vincent DEDIEU
- Mr Jean Luc LAMAISON
- Mr Ludovic MANSUY

Le Comité Syndical autorise la Présidence du Syndicat mixte Gironde Numérique à nommer un ou plusieurs représentants d'associations locales comme membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Adopté à l'unanimité,

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 02 juillet 2018

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT